DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Plan Local d'Urbanisme

Commune de COMBLOUX

COMBLOUX
360° mont blanc france

Document graphique du règlement

PLAN N°	PROCEDURES	
2/4	ELABORATION & REVISIONS	MODIFICATIONS
ECHELLE 1:2 500	*Dossier pour approbation* Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du conseil municipal en date du 17 juin 2024 Le Maire, Claude Chambel	

0 25 m
0 1 cm

CONCEPTION	B.E. CARTOGRAPHIE	PLAN CADASTRAL
ESPACES & MUTATIONS PARC ALTAIS ANNECY 27 rue Adrastée 74650 CHAVANOD	InfoSIG Cartographie 10 Ter Avenue de Genève 74 000 ANNECY	Fond Cadastral Origine Cadastre Droits de l'Etat réservés Diffusion DGFIP Octobre 2022 Bâti cadastral Source DGFIP (Jan 2023) Mise à jour du bâti Espace & Mutation (Fév. 2023)

Edition cartographique n°9 du 17/06/2024

LEGENDE

ZONES URBAINES

- UA : Zone dense et mixte du centre, elle vise à conforter le pôle existant
- UB : Zone de moyenne densité, elle correspond à la zone d'habitat périphérique du centre de Combloux ainsi qu'aux centres des hameaux et villages
- UH : Zone de hameaux avec un tissu peu dense
- UP : Zone de hameaux avec enjeux paysagers
- UE : Zone d'équipement d'intérêt collectif (équipements publics ou privés d'intérêt général) et services publics
- UT : Zone à vocation d'activités touristiques principalement à usage d'hôtels et d'hébergements touristiques
- UTh : Secteur dédié uniquement aux hôtels et restaurants
- Ux : Zones d'activités artisanales et industrielles

ZONES A URBANISER

- 1AUindicée : Zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation et soumise à OAP

ZONES AGRICOLES

- A : Zone agricole
- Aa : Secteur d'alpage

ZONES NATURELLES

- N : Zone naturelle
- Ne : Secteur à vocation de sports et loisirs
- Nm : Secteur naturel d'exploitation et d'extraction du granit
- Nmc : Secteur de compensation environnementale de la retenue du Pertuis
- Nv : Site de stockage et valorisation des déchets verts
- Nx : Site de stockage de matériaux

PRESCRIPTIONS

OAP Sectorielles

- Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sectorielles

OAP Thématiques (A,B,C)

- A / Qualité des projets et adaptation au changement climatique
- B / Densification du tissu bâti
- C / Milieux naturels et continuités écologiques

Autres prescriptions

- Emplacement réservé
- STECAL : Secteurs de taille et capacité d'accueil limités au titre de l'article L151-23 du CU
- Servitude de mixité sociale définie au titre de l'article L151-15 du CU
- Bâtiments pouvant changer de destination repérés au titre de l'article L151-11-2° du CU
- Bâti patrimonial au titre de l'article L151-19 du CU
- Secteurs boisés à préserver repérés au titre de l'article L151-23 du CU
- Espaces verts, parcs ou vergers à préserver au titre de l'article L151-19 du CU
- Repérage des zones humides avérées au titre de l'article L151-23 du CU
- Repérage des zones humides potentielles au titre de l'article L151-23 du CU
- Réservoirs de biodiversité repérés au titre de l'article L151-23 du CU
- Trame turquoise repérée au titre de l'article L151-23 du CU
- Secteurs aménagés en vue de la pratique du ski et secteurs réservés aux remontées mécaniques, délimités au titre du 3° de l'article R151-48 du CU
- Projet de piste de ski nordique
- Emprise de la servitude SUP1 relative à la maîtrise de l'urbanisation aux abords de la canalisation définie au titre de l'article R151-34 du CU
- Linéaire de préservation de la diversité commerciale au titre de l'article L151-16 du CU

INFORMATIONS

- Sentiers inscrits au PDIPR repérés au titre de l'article L151-38 du CU
- Piste de ski
- Téléskis ou remontées mécaniques
- Canalisation de transport de gaz
- Tracés de voirie récente
- Mise à jour du bâti cadastral

ETIQUETTES
- 1 : N° d'Emplacement réservé
- 1 : N° de STECAL
- L1 : N° de servitude de mixité sociale
- 1 : N° Changement de destination autorisé (ou habillage à titre d'aide au repérage)
- OAP 1 : N° de secteur OAP

ELEMENT DU PLAN CADASTRAL
- Limite de commune

CHANGEMENT DE DESTINATION AUTORISE	
Vers les activités	N°
	1
	2
Vers l'habitat	N°
	non numéroté

EMPLACEMENTS RESERVES			
N°	Désignation	Bénéficiaire	Superficie (indicative)
1	Boucle itinéraires ski de fond des Mouilles	Commune	9546 m²
3	Création d'une liaison piétonne entre les Seugets et l'ER n°6	Commune	226 m²
4	Création d'un itinéraire de mobilité douce de la Grangeal aux Montavus	Commune	1893 m²
5	Création d'un chemin piéton (largeur 1m50) entre La Grangeal et Prémont vers Sallanches	Commune	524 m²
6	Création de stationnements pour les départs en randonnées	Commune	735 m²
7	Création d'un chemin piéton entre La Grangeal et Prémont vers Sallanches	Commune	2228 m²
8	Création de l'itinéraire mobilité douce de Médon à Prémont (largeur 1m50)	Commune	268 m²
9	Route d'accès aux Fovrents, de 6 m de plateforme, rive aval	Commune	612 m²
10	Aménagement des abords de la Chapelle du Médonnet sur 5m de profondeur	Commune	254 m²
11	Acquisition de terrain pour améliorer la visibilité dans le virage route de La Combe / Route des Bourgeois	Commune	408 m²
12	Réalisation d'un chemin piéton entre les Mules et Médon de 1m50 de largeur	Commune	1717 m²
13	Réalisation d'un chemin piéton du bois du Bouchet au lotissement du Vieux Four	Commune	253 m²
14	Liaison entre le Chemin de Mowgly et le Chemin de la Cote Pugin	Commune	3550 m²
15	Zone de stockage neige	Commune	1277 m²
16	Création d'un cheminement piéton entre le carrefour de la Renardière et la Cry	Commune	538 m²
17	Remplacement de conduite EP du parking des Brons	Commune	96 m²
19	Création d'un cheminement piéton entre le carrefour de la renardière et la Cry	Commune	909 m²
22	Dépot de neige et création d'un cheminement entre la RD et le chemin	Commune	243 m²
24	Liaison entre le Chemin de Mowgly et le Chemin de la Cote Pugin	Commune	1074 m²
40	Création de l'itinéraire mobilité douce de Tannaz au Granit (largeur 1m50)	Commune	1525 m²
59	Réalisation d'un cheminement doux	Commune	194 m²

PERIMETRE D'APPLICATION DES OAP	
Type OAP	Application
OAP sectorielles	Périmètre identifié au document graphique
OAP thématiques A / Qualité des projets et adaptation au changement climatique	Tout projet nécessitant une autorisation d'urbanisme présenté en zone UA/UB/UH/UP/1AU/A ou N
OAP thématiques B / Densification du tissu bâti	Tout projet nécessitant une autorisation d'urbanisme présenté en zone UA/UB/UH/UP/1AU
OAP thématiques C / Milieux naturels et continuités écologiques	Tout projet sur l'ensemble de la commune